



## COMMUNE DE SAINT-JEAN DE BOURNAY CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE ORDINAIRE du JEUDI 15 FEVRIER 2018 à 20h**

### **PROCES - VERBAL**

Etaient présents tous les conseillers en exercice, exceptés

- Christian GALAMAND, procuration à Jacky MONTEILLER
- Eric TROUILLOUD, procuration à Nathalie PELLER
- Christophe PELLET, procuration à Stéphane CAPOURET
- Maurice TOURNIER, procuration à Daniel CHEMINEL
- Anne Marie PELLERIN, procuration à Patrice BESTIEU
- Stéphane CAPOURET, arrivé à 20h10
- Pierre MUSY, absent
- Colette GAGNIERE, absente

Secrétaire de séance : Paulette GONIN

#### **I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JANVIER 2018**

##### **Débat :**

M. Fillon s'abstient plutôt que de voter contre car il apprécie que ses propos aient été presque intégralement repris. M. le Maire en prend acte, et fait remarquer que le principal intéressé par la question de M. Fillon n'a pas souhaité lui répondre.

**Vote :**

**Pour : 18**

**Contre : 4 (Mmes Gerboullet et Pellerin, Mrs Bestieu, et Vivian)**

**Abstention : 1 (M. Fillon)**

#### **II. INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT)**

##### **Travaux de mise en séparatif du réseau eaux usées/eaux pluviales et pose de réseaux secs à réaliser rue Joseph Chavrier**

Le marché à procédure adaptée a été mis en ligne sur le site de la Commune de ST JEAN DE BOURNAY avec en complément, une consultation en directe de 4 entreprises.

03 offres reçues.

Entreprises	Montant HT
Entreprise GACHET	66 140.00 €
SAS MDTP	95 031.50 €
Groupement GUILLAUD TP/Entreprise MTP ( <u>Mandataire</u> : GUILLAUD TP)	62 910.60 €

L'offre du groupement GUILLAUD TP/Entreprise MTP a été retenue.

### III. PRESENTATION DES DELIBERATIONS

#### A. FINANCES

##### 2018/06 - Débat d'orientation budgétaire pour 2017

Les éléments permettant le débat d'orientation budgétaire sont précisés dans l'annexe 1.

En effet, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la tenue d'un débat sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédents son examen.

Cette formalité substantielle présente un intérêt majeur dans la mesure où la collectivité peut se situer par rapport au contexte national. C'est aussi l'occasion d'étudier la situation financière de la Commune afin, d'une part, de mieux appréhender les marges de manœuvre dont dispose la collectivité pour aborder l'année budgétaire à venir et, d'autre part, d'initier une stratégie financière.

En application de cette disposition, une note préparatoire comprenant un détail de la situation budgétaire fin 2017 et la prospective 2018, ayant pour objet de fournir l'ensemble des éléments utiles à ce débat, ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, annexe 1. Elle reprend également certains éléments présentés lors de la Commission Finances du 7 décembre 2017, le bilan piscine 2017 et le suivi financier du nouveau groupe scolaire.

##### Débat :

**M. Bestieu regrette l'absence de l'adjoint aux finances pour ce DOB. Par ailleurs il ne comprend pas le mécanisme de baisse des dépenses de fonctionnement lié au retour à la semaine de 4 jours car cette période ne concerne que 4 mois de l'année. M. Benatru répond en rappelant la procédure qui a conduit la Commune à décider la fin de la semaine de 4.5 jours. Après un sondage auprès des familles qui à 70% souhaitaient le retour à la semaine de 4 jours, considérant la demande des enseignants, et après le vote du conseil d'écoles extraordinaire entérinant cette décision, le retour à la semaine de 4 jours a été acté par la municipalité.**

**Au départ il avait été annoncé que le fonds d'amorçage et la Prestation de Service Ordinaire versée par la CAF seraient maintenus, assurant le concours financier de l'Etat, cependant courant octobre 2017 une information est parvenue à la Mairie indiquant la suppression des aides financières aux Communes ayant opté pour un retour à la semaine de 4 jours.**

**La commission scolaire a été réunie sur le sujet, et en a discuté.**

**Il a été décidé de maintenir un accueil le mercredi matin pour les familles ne disposant pas de moyen de garde, afin de ne pas les prendre de court. Des TAP ont été maintenus le mercredi matin, à la charge complète du budget communal, et ce jusqu'au 7 juillet 2018. Pour l'année scolaire 2018/2019 d'autres hypothèses sont en cours de préparation, elles seront présentées en commission scolaire avant d'être évoquées en Conseil Municipal.**

**C'est donc maintenant exclusivement du personnel communal diplômé qui encadre les TAP du mercredi matin, il n'y a plus de recours aux associations et prestataires extérieurs. Il faut savoir qu'en septembre 2017 il y avait 80 inscrits, et qu'en fait il y a environ 50 enfants qui sont présents. Cela ne nécessite pas de faire appel aux associations, le personnel communal étant suffisant. M. le Maire regrette la fin de la participation des associations, qui permettaient aux enfants de découvrir beaucoup de choses, mais vu les effectifs et le personnel communal disponible cela n'est plus possible financièrement. La fin de soutien financier de l'Etat ne permet plus de faire appel aux associations, qui étaient un vrai « + ».**

**M. Bestieu demande qu'on lui précise le lien direct entre la mise en place de la semaine de 4 jours et la baisse des dépenses de fonctionnement. M. le Maire répète que le fait de ne plus rémunérer d'intervenants extérieurs, même sur 4 mois, a eu un impact important.**

**Mme Gerboullet dit que la décision de ne plus faire appel aux associations a été prise en septembre alors que la commission scolaire n'a été réunie qu'en octobre. Tout était déjà décidé. En fait elle a été prise au début de l'été répond M. Benatru, car les inscriptions montraient une réelle baisse de fréquentation. Il rappelle qu'avant 210 enfants étaient présents en TAP les vendredis après-midis, ce qui justifiait d'avoir de nombreux ateliers, et donc d'avoir recours aux associations. La baisse de fréquentation a été anticipée. La réunion en octobre avait pour but de discuter de la suppression des financements, et du maintien ou non des TAP du mercredi gratuits.**

**Par ailleurs, M. Bestieu demande ce qui est prévu pour la voirie, si un projet d'investissement est envisagé, notamment pour l'avenue de la Libération. M. le Maire répond que pour travailler sur la voirie il faut discuter avec Bièvre Isère Communauté qui détient les compétences eau et assainissement. M. Bestieu dit que les 2 aspects sont liés. M. le Maire rappelle le schéma directeur de la Commune sur le sujet, et que toute intervention nécessitera une reprise de voirie, d'où une nécessaire collaboration. Il espère que ce programme de travaux, pour lequel la Commune s'est engagée auprès des services de l'Etat, pourra être poursuivi. Il y aura discussion avec la Communauté de Communes, pour maintenir les investissements sur les réseaux de la Commune, et en fixer un calendrier. Cela se fera dans le courant de l'année. En 2017 il y a déjà eu beaucoup de fait, avec notamment le gainage par l'intérieur du collecteur de transit. En 2018 c'est la rue Chavrier. A voir pour l'avenir l'avenue de la Libération, la rue Pasteur et la montée de l'Hôtel de Ville.**

Mme Gerboullet demande ce qu'il en est de l'action sociale à destination des agents, M. le Maire rappelle que la Commune participe à hauteur de 5€ par mois et par agent à la garantie maintien de salaire. Ce montant peut être augmenté. Par ailleurs il évoque la subvention au Comité des Œuvres Sociales pour les agents.

M. Fillon a noté qu'en 2017 le système de vidéo-protection a été remis en service, il souhaite savoir si cette vidéo-protection va être étendue en 2018, et si oui dans quels secteurs. M. le Maire explique qu'un travail est en cours avec la Gendarmerie, il souhaiterait que les entrées de ville soient équipées. Par rapport au mode de fonctionnement de 2016, les caméras ont été modifiées car passées en plan fixe. Elles ont été reprogrammées, réorientées, et nettoyées. Le système fonctionne bien mieux désormais.

M. le Maire en profite pour répondre à la question posée par écrit par M. Fillon. Il explique que la Commune n'est pas concernée par la libéralisation du coût du stationnement. En effet cela ne concerne que les Communes qui ont un stationnement payant, ce qui n'est pas le cas de Saint Jean de Bournay.

Les montants applicables sont donc fixés nationalement.

Les amendes sont les suivantes :

Type d'infraction	Montant de l'amende forfaitaire	Points perdus
Défaut de paiement sur un stationnement payant	Non applicable à St Jean de Bournay	0 point
Stationnement gênant (sur les trottoirs, en double file...)	35 euros	0 point
Stationnement très gênant (sur les places pour les PMR, les zébras ou passages piétons ...)	135 euros	0 point
Stationnement dangereux (dans un virage, en sommet d'une côte...)	135 euros	3 points
Stationnement abusif (non-respect des zones bleues et vertes)	35 euros	0 point

Source : [Code de la route, articles R 417-9 à R 417-13](#)

Les agents de la Brigade de Proximité sont désormais équipés de terminaux pour les Procès-Verbaux Electroniques (PVe), il n'y a plus de PV « à l'ancienne » tout est informatisé et transmis instantanément. M. Fillon souhaite savoir comment les contrevenants sont informés qu'ils ont eu un PV, M. le Maire explique qu'un petit papier est laissé sur le pare-brise du véhicule concerné.

75 PV ont été dressés depuis le début de l'année. Ça peut paraître beaucoup, mais pendant un an il n'y a pas eu de verbalisation, et les administrés ont été largement avertis. Certains en ont abusé.

Il explique que les habitants ont perdu l'habitude de mettre leur disque bleu, qui est obligatoire.

Il rappelle que les anciens disques de stationnement ne sont plus valables, il faut le nouveau disque européen, disponible chez les libraires, maison de la presse et buralistes de la Commune.

M. Fillon demande si la Mairie en donne, M. le Maire répond que non, qu'il avait proposé l'idée à l'Union Commerciale de faire une action en fin d'année autour de cela, et d'offrir des disques bleus à leurs clients, mais l'idée n'a pas été retenue.

Il note également que depuis que la verbalisation des zones bleues et vertes a commencé il y a davantage de places de stationnement libres devant chez les commerçants, ce qui est bien puisque c'est pour cela qu'il y a des zones de stationnement réglementées, pour permettre aux clients de se garer à proximité des commerces. Il y a suffisamment de places de parking sur la Commune, 620 sans compter le parking du collège précise M. Benatru.

M. Bestieu demande si l'engagement d'embaucher un 3ème policier municipal sera tenu en 2018. M. le Maire répond que non, cela n'est pas à l'ordre du jour. Il en profite pour remercier les 2 agents de surveillance de la voie publique (ASVP) qui sont présents 6 jours sur 7, du lundi au samedi, et qui font un très bon travail. Pour l'instant il n'y a pas nécessité d'un 3<sup>ème</sup> recrutement. Il fait remarquer également que leur véhicule a été sérigraphié récemment.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir débattu, prend acte des orientations générales du budget.

## 2018/07 – Budget Commune 2018 – subventions aux associations

Conformément à l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget » il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions attribuées aux associations pour 2018.

Un mode de calcul a été mis en place en 2015 pour clarifier les critères d'attribution.

Il a permis de définir pour 2018 un besoin de crédit à l'article 6574 de 65 762€, supérieur aux crédits de 2015, 2016 et 2017, votés à 60 000€. Compte tenu de l'effort de diminution des dépenses qui a été demandé aux services la Commission Finances propose que le budget attribué aux subventions des associations soit maintenu au niveau des années précédentes. Il est donc proposé d'appliquer des abattements en fonction de la nature des associations, excepté pour :

- le comité des œuvres sociales (COS) du personnel communal,
- les associations d'anciens combattants
- le remboursement des avis de décès de la FNACA et de l'ANACR,

- les associations sous convention

Ces abattements sont de :

- 5% pour les associations sportives participant à des compétitions
- 10% pour les autres associations non listées dans les exceptions

Le tableau joint en annexe 2 présente le détail des attributions de subventions proposées pour 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les attributions de subvention pour 2018
- autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

**Débat :**

**A la demande de M. Fillon ajout de l'ANACR dans les exceptions de réduction de subvention**

**Suite à la remarque de Mme Gerboulet le tableau des subventions sera modifié pour remplacer le nom de « cent façons » à « cents fards ».**

**M. Bestieu demande la modification du texte de la délibération car ce n'est pas la commission finances qui a fait la proposition mais les adjoints aux finances.**

**M. Fillon fait remarquer que la subvention pour le club de rugby est en baisse, M. le Maire rappelle que le montant se fait par le calcul déjà fixé depuis 2015, en fonction du nombre licenciés, de la participation à des compétitions. Les critères n'ont pas changé.**

**Le foot aussi est en baisse. M. le Maire fait remarquer que d'autres associations voient leurs subventions augmenter un peu, le tennis de table, le badminton, l'aquaclub par exemple.**

**M. Bestieu fait remarquer que même si les adhérents sont en diminution dans certaines associations, leurs dépenses ne sont pas forcément en baisse, pour le paiement des professeurs par exemple. M. le Maire rappelle que ce mode de calcul existe dans d'autres communes, qu'avant les subventions étaient attribuées « à la louche », avec des augmentations annuelles de 1 ou 2%. Une règle a été mise en place, ce n'est pas pour la changer tout le temps.**

**Mme Gerboulet rappelle que l'ancien mode de fonctionnement était divisé en 2, une partie par rapport aux adhérents, l'autre partie en lien avec leurs déplacements par le biais des frais kilométriques. M. le Maire explique que désormais les frais de déplacement peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental, qu'il y apporte une grande attention, et que par exemple le club de tennis de table a obtenu en 2017 le montant de 10 000€. Avant les dossiers n'étaient pas faits pour demander le soutien du Département, M. le Maire encourage toutes les associations à en faire de même. Il ajoute que le Tennis de Table a bénéficié en plus de l'enveloppe « Elite », du fait de son haut niveau.**

**Vote : Mme Gerboulet, M. Bestieu et M. Gimard ne prennent pas part au vote**

**Pour : 17**

**Contre : 1 (M. Vivian)**

**Abstentions : 2 (Mme Pellerin et M. Fillon)**

## **2018/08 – Bâtiments communaux – Convention d'occupation des équipements sportifs par le LEAP**

Dans le cadre de la gestion des bâtiments communaux, il est nécessaire de contractualiser l'occupation des équipements sportifs par le lycée d'enseignement agricole professionnel, dit LEAP Vallon Bonnevaux.

Une convention a donc été préparée, elle est jointe en annexe 3. Elle prévoit notamment que le LEAP participera aux frais de gestion et d'entretien de ces équipements, selon les mêmes conditions tarifaires que le collège Fernand Bouvier dont le coût d'utilisation est pris en charge par le Conseil Départemental de l'Isère.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- approuver cette convention
- autoriser Monsieur le Maire à la signer

**Débat :**

**Aucune observation**

**Vote :**

**Pour : 18**

**Abstentions : 5 (Mmes Gerboulet et Pellerin, Mrs Bestieu, Fillon et Vivian)**

## **B. INTERCOMMUNALITE**

### **2018/09 – SEDI – Financement de l'IRVE**

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), œuvrant en faveur de l'éco-mobilité a réalisé les travaux pour l'installation d'une borne de recharges pour véhicule électrique, place Jean Moulin.

Conformément aux engagements pris par la Commune dans la délibération 2016/108 (annexe 4), et considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessous (annexe 5) :

- montant prévisionnel de l'opération: 9 279,97€ HT
- montant de la participation du SEDI: 6 495,98€ HT
- montant de la participation de Bièvre Isère Communauté : 696,00€ HT

La part à la charge de la commune s'élève à : 2 087,99€HT

La contribution financière est calculée sur la base du montant HT de la dépense, le SEDI prenant à sa charge la TVA et sa récupération via le fonds de compensation de la TVA. Elle sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le versement d'un fonds de concours au SEDI au titre de la réalisation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant prévisionnel total de 2 087,99 €
- charger le Maire de notifier au SEDI la décision de la Commune.

#### **Débat :**

**M. Fillon demande s'il y a 2 bornes, M le Maire répond qu'il y a 1 borne, avec possibilité que 2 véhicules se rechargent simultanément. Il souhaite également savoir si un bilan sur leur utilisation a été transmis. M. Meyrieux explique qu'une cinquantaine de recharge a été effectuée depuis la mise en service.**

**Vote :**

**Pour : unanimité**

### **C. RESSOURCES HUMAINES**

#### **2018/10 – Personnel communal – Retrait de la délibération portant attribution de prime exceptionnelle pour médaille**

Vu le courrier de la Préfecture reçu le 28 décembre 2017 joint en annexe 6 et évoqué lors du dernier Conseil Municipal, et considérant l'absence de réponse des services de l'Etat, il est proposé de retirer la délibération 2017/79.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- procéder au retrait de la délibération 2017/79
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce sujet

#### **Débat :**

**Aucune observation**

**Vote :**

**Pour : 19**

**Abstentions : 4 (Mmes Gerboullet et Pellerin, Mrs Bestieu, et Vivian)**

### **IV. INFORMATIONS DU MAIRE**

**Groupe SEB :**

**M. le Maire explique que des directeurs du groupe SEB ont sollicité un rendez-vous qui a eu lieu le vendredi 9 février dernier.**

**L'information de la fermeture et du transfert du site Saint Jeannais vers Pont-Evêque est désormais officielle.**

**Ce départ est dommageable pour la Commune, qui était un site historique pour Calor, mais c'est la logique comptable qui s'applique. Aucun licenciement ne sera fait, il s'agit d'un transfert total de l'activité. Le personnel fera l'objet d'un accompagnement spécifique. Il faudra que la Commune se penche sur le devenir du site, après le départ au 2ème trimestre 2020. M. le Maire rappelle que ce dossier devra être traité avec la Communauté de Communes titulaire de la compétence économique.**

**Il regrette vivement ce départ.**

**EHPAD de la Barre :**

**Monsieur le Maire donne lecture du communiqué suivant :**

**Il se dit des choses sur St Jean de Bournay que je ne peux pas accepter sans réagir.**

**Il y a des personnes qui surfent sur la vague de la maltraitance en EHPAD, (ce qui est un vrai problème sur certains établissements malheureusement), et qui font un parallèle avec l'EHPAD de St Jean de Bournay en disant qu'avec un Maire de droite il ne faut s'étonner de rien.**

**Je dis attention à ceux qui lancent et relaient ce genre de propos, qui font des amalgames et de la diffamation leur fonds de commerce.**

J'expliquerai dans quel état se trouvait l'EHPAD de St Jean de Bournay, avant 2014, avec des détournements d'argent de plusieurs dizaines milliers d'€ au détriment du budget soins à la personne, et, avec des comptes validés tous les ans par le Maire précédent, Président de l'EHPAD de la Barre, en exercice à l'époque.

Malheureusement, nous n'avons pu récupérer les sommes détournées que sur les 3 dernières années, le reste est passé par pertes et profit. Et c'est en vérifiant personnellement les comptes avec la nouvelle Directrice, en 2014, que je me suis aperçu que certaines fiches de paie étaient anormalement élevées (+ de 6000€ par mois), sans que personne ne trouve cela anormal.

Si cette campagne de dénigrement venait à continuer, je saisiserais le Procureur de la République car ces faits ne sont pas prescrits. Et si il faut donner des noms comme certains le réclame, je les donnerai.

Pour ma part, au lieu de faire de la politique et de la polémique, je préfère saluer le travail remarquable du personnel soignant de l'EHPAD de la Barre et surtout le personnel admirable de l'unité Alzheimer « le Cantou ».

Même si je suis persuadé qu'il faut toujours s'améliorer, je l'affirme, il n'y a pas de maltraitance à l'EHPAD de la Barre de St Jean de Bournay.

## V. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

Prochaine Commission Finances le 1er mars à 18h.

### CCAS :

- 360 personnes présentes au repas des Aînés, réalisé et servi par l'Xtrême. Remerciement aux élus présents et au personnel communal.
- La cérémonie de remerciements et de remise de chèque pour le Téléthon aura lieu le 24 février à 11h.

### Environnement :

- Nettoyage de printemps le 3 mars, rdv à 8h30 à la salle Claire Delage, la Mairie fournit les sacs poubelles, les gants et le casse-croûte.

### Communication :

- Rappel aux élus pour leurs articles du bulletin municipal de juin 2018.
- Le recensement se termine, le résultat ne sera pas très bon car les agents recenseurs ont eu des difficultés pour se faire ouvrir. Certains agents ont été très mal reçus.

### Anciens combattants :

AG de l'ANACR et de la FOPAC le 23 février à 16h

Prochain Conseil Municipal le 15 mars 2018

M. le Maire clôt la séance à 21h35